



# Bulletin municipal

## n°477

### Janvier 2018

## LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

**Médecin de garde :** ☎ 15    **Pompiers :** ☎ 18    **Gendarmerie :** ☎ 17    **Urgences :** ☎ 112

**Pharmacies de garde :** appeler le 32 37, du samedi 19h au lundi 9h, ainsi que les nuits de la semaine.

**Secours catholique :** ☎ 06.87.12.70.81 ou 06.78.50.69.18    **Secours populaire :** 02.98.44.80.43

**Déchèterie Saint Roch de Ploudalmézeau :** ouverte le lundi, le vendredi et le samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le mardi et le mercredi de 14h à 18h, le dimanche de 10h à 12h, fermée le jeudi.

**A.D.M.R. :** Depuis le 01/01/2017, le service d'aide à domicile de Lampaul-Ploudalmézeau / Saint-Pabu a fusionné avec l'ADMR de l'Troise. (Siège social situé à l'espace clos nevez, route de Plouzané à Saint-Renan). ☎ : 02.98.32.60.04. En cas d'urgence, en dehors des heures de bureau, vous pouvez contacter Annie DENIEL au 02.98.48.13.99, pour la commune de Lampaul-Ploudalmézeau, ou Véronique MAGUET au 06.62.68.74.37 pour Saint-Pabu.

**Syndicat des Eaux :** 3, rue de Kertanguy. Du lundi au vendredi de 9h à 12h. ☎ 02.98.89.78.46.

**SNSM :** Alain QUIVORON tél : 06.59.38.54.84 ou Jean Jacques LE LANN tél : 07.83.69.87.61.

**Urgences Secours en mer :** ☎ 196

**Conciliateur de justice :** Mr Prietz. Permanence tous les jeudis après-midi sur rendez-vous à la mairie de Ploudalmézeau. ☎ 02.98.48.10.48.

**R.A.I.L EMPLOI-SERVICES :** Service aux particuliers et mise à disposition de personnel auprès des entreprises et collectivités. Rue du Léon 29830 PLOUDALMÉZEAU. ☎ 02.98.48.01.68 et [contact@rail-emploi-services.fr](mailto:contact@rail-emploi-services.fr)

**F.N.A.T.H. :** (Association des accidentés de la vie) Permanences juridiques en mairie de Ploudalmézeau le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de 15h30 à 16h30.

**Service Social Maritime :** Les permanences ont lieu à la mairie de Portsall de 10h30 à 12h (1<sup>er</sup> jeudi du mois). Information et rendez-vous au 02.98.43.44.93. Prochaine permanence : le 01 février 2018.

**Antenne CLIC à la CCPI :** Services à la personne pour les plus de 60 ans. Mme Patricia BOTTA MENGANT au 02.98.84.94.86.

**Correspondants presse :** Ouest-France : Marie-Christine PELLEN au 06.81.77.14.85 et [mcpellen.of@orange.fr](mailto:mcpellen.of@orange.fr)  
Télégramme : Jean-Yves TOURNELLEC 06.63.24.11.10 et [jeanyvestournellec@bbox.fr](mailto:jeanyvestournellec@bbox.fr)



### Section « Ski » du Foyer Rural »

#### Séjour à la neige : 33<sup>ème</sup> édition du 24 février au 03 mars 2018

La section « Loisirs Ski » du Foyer Rural organise un séjour ski dans le Massif du JURA à Mijoux (01410). Ce séjour axé essentiellement sur le ski, se déroulera du 23 février 2018 (départ de Lampaul à 20h) au 04 mars 2018 (retour à Lampaul en matinée). Le prix du séjour est de : 490 € pour un adulte, 450 € de 10 à 16 ans, 410 € pour les moins de 10 ans. Chèques vacances acceptés, et comprend : transport en car avec sièges inclinables, hébergement, location de skis, encadrement et restauration. Ne sont pas compris : les repas pris en cours de route, les forfaits de remontées mécaniques et la carte de ski de fond.

**Il reste quelques encore places ! Profitez-en pour découvrir cette magnifique région en passant une semaine sympathique. Inscriptions : Jean Bernard JAOUEN au 02 98 48 06 58 ou [jean-bernard.jaouen@wanadoo.fr](mailto:jean-bernard.jaouen@wanadoo.fr)**

### EPICERIE SOLIDAIRE MOBILE

**ROSALIE, L'ÉPICERIE SOLIDAIRE MOBILE :** L'association « la Société de Saint Vincent-de-Paul » permet aux petits budgets de réaliser leurs courses à faible coût. Une épicerie mobile est à votre disposition, **tous les lundis après-midi, de 14h à 15h30** à Lampaul-Ploudalmézeau près de la salle communale. L'inscription donne la possibilité de passer une fois par semaine dans l'une des villes visitées. Dossiers traités au cas par cas. Tél. : 07 82 79 41 00 Facebook : Rosalie, l'épicerie mobile – SSVF.

### ESPACES LOISIRS ITINERANTS

La commune de Lampaul-Ploudalmézeau, en partenariat avec les communes de Plouguin et Saint-Pabu, propose des Espaces de Loisirs Itinérants pour les jeunes de 10 à 17 ans. Ce séjour aura lieu :

**du 05 au 09 mars 2018 et du 20 au 24 août 2018 à Lampaul-Ploudalmézeau.**

Une réunion d'information et d'inscriptions aura lieu **le samedi 10 février 2018 de 11h à 12h** à la salle communale. Les dossiers d'inscription sont disponibles en mairie. ☎ 02.98.48.11.28 ou [bgallic.mairielampaulploudal@orange.fr](mailto:bgallic.mairielampaulploudal@orange.fr)

## Tableau des tarifs (familles) Tarifs semaine 5 jours

Tarifs familles en fonction du Quotient Familial (QF)	Semaine 1er enfant	Semaine 2ème enfant	Semaine 3ème enfant	Tarif journée par enfant
QF < 650	28.30€	27,30€	26,30€	6,60€
QF de 651 à 1099	31.40€	30.40€	29.40€	8,60€
QF de 1099 à 1499	33,70€	31.70€	29,70€	10,60€
QF > 1500	40,45€	38,45€	36,45€	11,60€
non allocataire	49,50€	47,90€	45.90€	12,60€

### MAIRIE

**Courriel:** lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr

**Site :** [www.lampaul-ploudalmezeau.fr](http://www.lampaul-ploudalmezeau.fr)

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

Le lundi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Le mardi de 13h30 à 16h30 et le mercredi de 9h à 12h30. ☎ 02.98.48.11.28. **Fax :** 02.98.48.19.32.

### DISTRIBUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

Vous avez la possibilité de recevoir le bulletin municipal par mail. Merci de nous communiquer votre adresse internet au 02.98.48.11.28 ou par mail : [lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr](mailto:lampaul-ploudalmezeau.mairie@wanadoo.fr).

### URBANISME

#### **- Avis favorable à une déclaration préalable :**

- Mr GUENA Henri, 12 route du Vourc'h, Remplacement de fenêtres, le 17 janvier 2018.

#### **- Avis favorable à un permis de construire :**

- Mr JOUZEL Tony, Melle APPRIOUAL Marine, Rue de Ker André, Maison d'habitation, le 28 décembre 2017.

### INFORMATIONS LAMPAULAISES

#### **MESSE / LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU :**

**Les samedis 27 janvier, 10 et 24 février 2018 à 18h.**

#### **RECENSEMENT NATIONAL**

Tous les jeunes français et française (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois suivants, à la mairie, munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

#### **QUALITE DES EAUX :**

**Eau de consommation humaine :** Prélèvement effectué le 14/12/2017 : Eau d'alimentation conforme.

**Eau de baignade :** Prélèvement effectué le 14/09/2017 : eau de bonne qualité.

### ASSOCIATIONS LAMPAULAISES

#### FOYER RURAL

##### **Section « Bibliothèque »**

Nous vous rappelons les nouveaux horaires de la bibliothèque : Le mercredi de 15h30 à 17h, le jeudi de 13h30 à 15h et le dimanche de 10h45-12h15.

##### **Section « Fleur de l'Age »**

**Programme de février**

Vendredi 2 février : marche cantonale à Landunvez

Mardi 6 février : Belote, domino à Plourin à 13h30

Mardi 13 février : concours de domino à la mêlée et Thé dansant (entrée 8 €)

Jeudi 22 février : rencontre amicale à Porspoder

Mardi 27 février : Dominos, belote concours a la mêlée VOYAGE D'UN JOUR (sortie de Printemps) **Mardi 24**

**avril : La Baie DE MORLAIX.** Visite de la vieille ville de Morlaix en train touristique. Déjeuner à St Pol de Léon. Découverte de la baie de Morlaix en vedette, avec visite du château du Taureau, et l'île Louet. Prix : 50€. Mercredi 23 octobre (sortie d'automne). SPECTACLE Marie GUERZAILLE

### LE PETIT CAILLOU

Les prochaines activités à venir :

- **Dimanche 4 février (10-12h) :** Atelier jeux, au bar **La rose des vents**, à Lampaul-Ploudalmezeau. Pour jouer à des jeux sur la nature ou fabriqués en récup'. Ouvert à tous (adhérents ou non) et gratuit. Enfants dès 4 ans, nécessairement accompagnés.

- **Samedi 17 février (11h-13h30) :** Atelier cuisine à 4 mains, « Cuisine d'hiver ». Pour des « couples » enfants/parents ou petits-enfants/grands-parents. Dès 5 ans. Inscription obligatoire. Tarif : forfait 15,00 € par atelier pour les familles adhérentes, 20,00 € pour les familles non adhérentes.

- Création d'une section « Repair' café » : Le petit caillou recherche des bénévoles bricoleurs pour encadrer 2 après-midi de réparation de petit électroménager par an à Lampaul, après une formation auprès de la recyclerie Un peu d'R à Brest en début d'année 2018. Intéressé(e) ? Contactez-nous sans tarder !

- **Dimanche 25 mars (10-12h) :** Atelier couture. Un atelier de création à partir de chutes de tissus... Au choix, confection d'un doudou, d'une guirlande de fanions ou de sacs à fruits et légumes... Vous serez guidés étape par étape et un petit peu initiés à la machine à coudre. Pour adultes et pour enfants dès 9 ans (Attention : 9-12 ans nécessairement accompagnés). À la salle communale de Lampaul-Ploudalmezeau. Sur inscription, gratuit pour les adhérents.

Renseignements et inscriptions au 02 98 48 07 69 ou [associationlepetitcaillou@gmail.com](mailto:associationlepetitcaillou@gmail.com) Plus d'infos sur le site <http://lepetitcaillou.infini.fr>

### LE RUGBY CLUB DE L'HERMINE

Le Rugby Club de l'hermine vous informe que ses prochains matchs à domicile se dérouleront **le 28 janvier** contre Plouhinec et **le 18 février** contre Mélesse. **Venez nombreux nous encourager !**

Le RCH vous informe également que le club recrute toutes les personnes désireuses de pratiquer ce formidable sport. Pour de plus amples informations n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : [kerneis.arnaud@gmail.com](mailto:kerneis.arnaud@gmail.com)

Le RCH reconduit son comptoir de l'artisanat pour l'année 2018. Cette manifestation se déroulera **le dimanche 11 mars** à la salle du foyer rural et la salle multisport de Lampaul-Ploudalmézeau. Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [comptoirartisanatrch@gmail.com](mailto:comptoirartisanatrch@gmail.com) **Voir flyer joint à ce bulletin.**

## COMMUNIQUÉS CCPI

### Actions de la Maison de l'emploi

**La saison dans les serres de tomates** va reprendre (CDD de 6 à 9 mois, 35h/semaine du lundi au vendredi). Si vous êtes intéressés, vous pouvez prendre contact dès maintenant avec la Maison de l'emploi.

**Conseils à l'emploi** (avec EGEE) : **lundi 12 février** de 9h30 à 12h : information collective et de 13h45 à 16h45 : entretien individualisé si souhaité.

**Information collective « Les métiers dans l'industrie »** : **lundi 19 février** de 14h à 16h. Présentation des métiers, des formations et des emplois dans le secteur de l'industrie. **Rail Emploi services** : tous les jeudis de 10h à 12h sur RDV. Tél : 02 98 48 01 68. **Compétences clés** : en Français (jeudi) ou en bureautique/numérique (mardi) pour les demandeurs d'emploi, les stagiaires de la formation professionnelle, salariés en contrats aidés. Prescription possible par la Maison de l'emploi. **Mission locale** : Vous avez entre 16 et 25 ans, vous résidez sur le Pays d'Iroise : des conseillers pour la formation professionnelle, l'emploi, l'accès aux droits, la santé, le logement, la mobilité, les loisirs sont là pour vous aider. Du lundi au vendredi sur RDV. Tél : 02 98 32 43 05. Renseignements : Christelle Fily, Cendrine Perquis : 02 98 32 47 80 – [maison.emploi@ccpi.bzh](mailto:maison.emploi@ccpi.bzh)

### Donner au lieu de jeter...

C'est possible avec ce dispositif en déchèterie. Vous pouvez déposer meubles, textiles, outils, vaisselle, jouets... auprès du personnel de l'association « Un peu d'R » lors des permanences. La recyclerie mobile sera présente en déchèterie : **le samedi 3 février** à Plouarzel, **le vendredi 16 février** à Ploudalmézeau, **le samedi 24 février** à Plourin. Renseignements sur place pendant les permanences (10h à 12h et 14h à 17h) ou au Pays d'Iroise Communauté : 02 98 32 37 83 ou [dechets@ccpi.bzh](mailto:dechets@ccpi.bzh)

### Conférence sur les accidents vasculaires cérébraux

Le CLIC de Pays d'Iroise Communauté organise une conférence sur les accidents vasculaires salle Lez Kelenn à Brélès, le mardi 6 février à 14h30. Cette réunion sera animée par le Professeur Timsit, neurologue au CHU de Brest, avec la participation de l'association France AVC. Entrée gratuite pour tous. Renseignements : Sylvie Michelier : 02 98 84 94 86 / [sylvie.michelier@ccpi.bzh](mailto:sylvie.michelier@ccpi.bzh)

### Guide des animations de l'été 2018

L'office de tourisme Iroise Bretagne prépare actuellement le guide des animations de l'été (mois de juillet, août et septembre). Les animations organisées sur le territoire sont à faire parvenir via un questionnaire Web pour le 9 février 2018 dernier délai. Renseignements : Christelle Kerviel : 02 98 48 73 19 / [christelle@iroise-bretagne.bzh](mailto:christelle@iroise-bretagne.bzh)

### Réservation du matériel d'animation pour les associations

Pays d'Iroise Communauté met à la disposition des associations du territoire du matériel pour les différentes manifestations organisées tout au long de l'année. Toute demande doit être obligatoirement transmise **avant le vendredi 16 février 2018** soit directement sur notre site : <http://www.pays-iroise.bzh/vos-demarches-en-ligne/32610-je-remplis-mes-formulaires-en-ligne/33187-demande-de-pret-de-materiel-d-animation> ou par un formulaire de demande de matériel téléchargeable sur : <http://www.pays-iroise.bzh/loisirs/vie-associative/32612-aides-materielles>. Elle devra nous être renvoyée par courrier ou mail ([service.technique@ccpi.bzh](mailto:service.technique@ccpi.bzh)) ou directement sur notre site) et toujours préalablement à l'événement. Chaque association devra mentionner un bénévole référent (avec ses coordonnées complètes), pour toute correspondance ultérieure. Fin mars 2018, une commission d'attribution des matériels statuera sur les réservations effectives. Il convient donc que ces demandes parviennent à Pays d'Iroise Communauté dans le délai imparti. Renseignements : Yveline Poullaouec : 02 98 84 39 42 / [service.technique@ccpi.bzh](mailto:service.technique@ccpi.bzh)

### Atelier du RPAM : Mettre la joie au centre de la vie de famille

Le relais Parents Assistantes Maternelles du Pays d'Iroise vous propose de participer à un atelier parentalité sur le thème " Mettre la joie au centre de la vie de famille, le jeu pour développer le lien et apaiser les tensions", animé par Pascale Thoby, le mardi 20 février de 20h à 22h à Ploumoguier. Atelier propice à la discussion et l'échange entre les parents. Places limitées. Renseignements et inscription : 02 98 48 99 91 / [rpam.sud@ccpi.bzh](mailto:rpam.sud@ccpi.bzh)

### Jardiner au naturel, sans pesticide !

Un sol meuble et aéré au potager permet aux plantes d'être en bonne santé et permet d'arracher les mauvaises herbes plus facilement. On limite ainsi l'utilisation de produits chimiques. Pour cela, apportez régulièrement du compost ou du fumier composté, de préférence à la surface du sol entre les plantes et entre les rangs de légumes les plus exigeants, avant de pailler. Les vers de terre, insectes et micro-organismes du sol le mélangeront à la terre et le transformeront en humus. Dose de compost : 3 à 5 kg / m<sup>2</sup> pour les plantes les plus exigeantes. Renseignements : Syndicat Mixte des Eaux du Bas-Léon / animation SAGE, [communication.basleon@orange.fr](mailto:communication.basleon@orange.fr)

## INFORMATIONS DIVERSES

### PERMANENCE DU DEPUTE DIDIER LE GAC :

La permanence parlementaire de Didier LE GAC, nouveau député de la 3ème circonscription, est ouverte à Saint-Renan au 11 rue de Kerzouar du lundi au vendredi de 9h à 12h et sur rendez-vous l'après-midi. Vous pouvez joindre Mr Le Gac par téléphone au 02 98 33 02 20 ou par mail [didier.legac@assemblee-nationale.fr](mailto:didier.legac@assemblee-nationale.fr)

### ASSOCIATION DANSERIEN SKOLLAND / LANDUNVEZ :

L'Association DANSERIEN SKOLLAND organise un FEST-DEIZ à la salle « Le Triskell » au bourg de Landunvez **le dimanche 25 février** à partir de 14h30. L'entrée est fixée à 6 €. Il sera animé par les groupes BREIZH STORMING et ARAC' H.

### CONFERENCE / SAINT PABU :

"TRANSMISSION DU PATRIMOINE" lundi 29 janvier à 15h espace Roz Avel, Saint-Pabu. Conférence organisée par le CCAS de Saint-Pabu sur le thème "succession, transmission du patrimoine, protection du conjoint". Animée par Maître HENAFF-LAMOUR

### CAMPAGNE LES RESTOS DU CŒUR :

Pour sa 19ème campagne, les ayants droit peuvent se présenter les mardis et vendredis de 9 h à 11 h zone de Kerdrioual à Lanrivoaré. Tél. 02.98.32.64.04.

### RELAIS PARENTS ASISTANTES MATERNELLE / PLOUDALMEZEAU :

Vous êtes enceinte ? Parents de jeunes enfants ? Avez des questions ou souhaitez échanger avec d'autres parents ? N'hésitez pas à venir nous rencontrer au café des parents **les jeudis 08 et 22 février, 22 mars et 12 avril** de 9h30 à 11h30 au CDAS de Ploudalmezeau 36 rue de Brest. Ateliers gratuits. Renseignements au 02 98 48 14 66. Conseil Départemental du Finistère

### PORTES OUVERTES COLLEGE SAINT JOSEPH / PLOUDALMEZEAU :

Le collège Saint Joseph La Salle de Ploudalmezeau organise une journée d'intégration pour les élèves de CM2, **vendredi 16 février** de 10h à 15h30. Le repas de midi est offert par le collège. Cette journée est ouverte aux élèves des écoles privées et publiques. Prendre contact avec le secrétariat au 02.98.48.10.36. Collège Saint Joseph La Salle : "PORTES OUVERTES" le **vendredi 16 février** de 17h à 19h et **le Samedi 17 février** de 10h à 12h30. Une réunion d'information sur la 6ème vous est proposée **le vendredi 16 février** à 19h.

### PORTES OUVERTES COLLEGE EDOUARD QUEAU / PLOUDALMEZEAU :

Le Collège Édouard Quéau de PLOUDALMEZEAU ouvre ses portes le **vendredi 16 février** de 17h30 à 19h. A cette occasion, les parents des futurs élèves de 6ème auront la possibilité de visiter l'établissement, de comprendre le fonctionnement du collège, de rencontrer et d'échanger avec l'équipe éducative et de découvrir les différents projets pédagogiques (journée d'intégration des sixièmes, les sorties et séjours pédagogiques, le partenariat avec le Quartz, etc...)

### ACCUEIL DES CM2 pour UNE JOURNEE DE COLLEGIENS :

Ce même jour, **vendredi 16 février de 8h40 à 16h10**, les élèves de CM2 seront accueillis et suivront un emploi du temps de collégien afin de se familiariser avec le collège et l'équipe éducative. Parents de CM2, si vous souhaitez que votre enfant participe à cette journée d'immersion, merci de prendre contact avec le secrétariat du collège pour confirmer son inscription au 02.98.48.62.04 avant le vendredi 02 février 2018.

### PORTES OUVERTES MFR / PLABENNEC ET PLOUDANIEL :

**Le Vendredi 2 Février** (de 17h à 19h) **et le Samedi 3 Février 2018** (de 9h à 17h). Renseignements au 02.98.40.40.73. Formations scolaires par Alternance : votre **4ème ou 3ème Découverte des métiers** (avec possibilité d'effectuer des stages dans tous domaines afin de trouver votre orientation). CAPA et BAC PRO dans les métiers du Paysage, de l'Horticulture et de l'Agriculture. **Formations Adultes par Contrat d'Alternance** : CAP FLEURISTE, Titre Professionnel Constructeur en Voiries et Réseaux. **Formations par Contrat d'Apprentissage** : certificat de Spécialisation Constructions Paysagères, CAP Maintenance des Bâtiments de Collectivité. [www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr](http://www.mfr-plabennec-ploudaniel.fr)

### EXPOSITION :

Les Délégués départementaux de l'Education Nationale du secteur de Ploudalmezeau, vous proposent une exposition sur la **Laïcité** du 17 janvier au 05 février et une conférence le 02 février à 18h à l'Arcadie. Horaires d'ouverture : les mardis, jeudis et vendredis de 14h à 18h, le mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 10h à 12h.

### PORTES OUVERTES / UBO BREST :

Quelle formation après le BAC l'année prochaine ? Alternance ? Etudes courtes, études longues ? Comment reprendre ses études après une expérience professionnelle ? Venez découvrir nos 250 formations dans 7 domaines lors des journées portes ouvertes de l'Université de Bretagne Occidentale **le 17 février à Brest**. Etudiants, enseignants et personnels de seront là pour répondre à toutes vos questions. Les détails du programme en ligne sur [www.univ-brest.fr](http://www.univ-brest.fr)

## ANNONCES

- C. Mon Petit jardinier, Clément Grison. Création, entretien de jardins et service à la personne. Tél : 06.98.82.32.75 ou [c.monpetitjardinier@gmail.com](mailto:c.monpetitjardinier@gmail.com)
- Ouvrier paysagiste, 20 ans d'expérience propose ses services en CESU pour l'entretien de vos jardins, possède remorque. Tél : 06.16.25.24.47.
- A vendre pommes de terre Tél : 06.75.90.28.68.
- A vendre pot de miel. Mr Bernard HELIES au 06.63.37.48.05.
- Particulier recherche pâture à l'année pour chevaux. Contact : Julien BODENES au 06.86.35.17.90.
- En cas de problème avec un essaim d'abeilles ou avec un nid de frelons, vous pouvez contacter Mr Héliès Bernard au 06.63.37.48.05

Le cabinet de Masseurs-Kinésithérapeutes WEBER / SANANES / QUILLIEN / CRENN et le cabinet d'Ostéopathie (enfants, adultes et sportifs) du centre Vitalium seront transférés à partir du 20 novembre au

84 Avenue de Portsall 29830 Ploudalmézeau. Tél : 02.98.48.14.68 ou 06.28.62.00.98

## **ANIMATIONS DU MOIS DE FEVRIER**

- **Dimanche 28 janvier 2018 à 15h : Match du Rugby Club de l'Hermine au terrain de rugby.**
- **Dimanche 04 février de 10h à 12h : Atelier jeux au bar « La Rose des Vents », organisé par l'association Le Petit Caillou**
- **Samedi 17 février de 11h à 13h30 : Atelier cuisine à 4 mains au Foyer rural, organisé par l'association Le Petit Caillou.**
- **Dimanche 18 février à 15h : Match du Rugby Club de l'Hermine au terrain de rugby.**



## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DES EAUX DE SAINT-PABU/LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2017**

Le **13 décembre 2017**, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du syndicat, 3 Rue de Kertanguy à SAINT PABU, sous la présidence de Monsieur GUEGANTON Loïc, Président

**Date de la convocation** : 7 décembre 2017

**Présents** : M. GUEGANTON Loïc, Président, Mme Anne APPRIOUAL, Vice-Présidente, M. ROUZIC Tugdual, représentant de Saint-Pabu, MM. FAUDOT Alan et LENAFF Daniel, représentants de Lampaul-Ploudalmezeau, M. Yannick COROLLER, Directeur Général des Services de la Communauté de communes du Pays des Abers, Mme Sandrine OLIVIER, Trésorière, Centre des Finances Publiques de Plabennec

**Excusés** : M. André BEGOC qui a donné pouvoir à M. Loïc GUEGANTON, Mme Marguerite LAMOUR, Conseillère Départementale, M. Jean-Luc ROPARS, Directeur Général des Services de la Communauté de communes du Pays d'Iroise

*Monsieur Tugdual ROUZIC a été élu secrétaire de séance*

### **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 23 juin 2017**

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu du comité syndical du 23 juin 2017.

### **Décision modificative**

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement au 1641 d'un montant de 100 000 euros pour régulariser le remboursement de la ligne de trésorerie effectué en début d'année 2017, ligne de trésorerie ouverte le 27 février 2016 ; d'ouvrir des crédits en recettes d'investissement au 1641 d'un montant de 100 000 euros pour régulariser l'emprunt relais reçu en début d'année 2017. Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne son accord.

**Entrée au capital de la SPL Eau du Ponant du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable de Daoulas (SMAEP)**. Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint-Pabu étant actionnaire de la SPL Eau du Ponant, il lui est demandé d'accepter l'entrée d'un nouvel actionnaire, le SMAEP de Daoulas. Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la cession au profit du SMAEP de Daoulas d'une action de la SPL Eau du Ponant détenue par Brest Métropole pour une valeur unitaire 44.67 €, approuve la promesse unilatérale de vente d'actions à intervenir entre Brest Métropole et le SMAEP.

### **Approbation du rapport annuel 2017 aux actionnaires d'Eau du Ponant**

Le Syndicat (SIE) est actionnaire de la Société Publique Locale Eau du Ponant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales précise que les organes délibérants des collectivités actionnaires devront se prononcer sur le rapport écrit qui leur sera soumis au moins une fois par an par leur représentant au Conseil d'Administration. Ce rapport est composé des éléments suivants : *partie 1* : présentation de la société : organigramme, actionnaires d'Eau du Ponant, moyens matériels et humains, enquête de satisfaction, communication ; *partie 2* : les résultats financiers de la société : rapport de gestion 2016 à l'Assemblée Générale, les comptes certifiés de la société pour l'année 2016, la prospective, le programme d'investissements. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical approuve le rapport annuel 2017 aux actionnaires d'Eau du Ponant.

**Indemnité de conseil du trésorier** : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical décide de demander le concours du trésorier pour assurer les prestations facultatives de conseil et d'assistance en matière financière, juridique et budgétaire, d'accorder l'indemnité de conseil annuelle, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mme Sandrine OLIVIER, comptable public, compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, soit un montant de 335.97 euros brut.

### **Dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Saint Pabu/Lampaul-Ploudalmézeau**

Le transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la Communauté de communes du Pays des Abers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, va entraîner, conformément aux dispositions de l'article L.5214-21 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le retrait de la commune de Saint-Pabu du Syndicat. La communauté de communes du pays d'Iroise exercera également lesdites compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2018, entraînant ainsi la dissolution du Syndicat – *sous réserve de l'arrêté préfectoral mettant fin aux compétences dudit Syndicat* - et de fait le retrait de la commune de Lampaul-Ploudalmézeau du Syndicat.

En vertu de l'article 67 de la Loi NOTRe (Art. L. 5214-21, L. 5216-7, L. 5215-22 et L. 5217-7 du CGCT), lorsqu'un syndicat ne regroupe pas des communes appartenant à trois communautés au moins, le transfert de la compétence « eau » ou « assainissement » à la communauté vaut retrait des communes membres du syndicat.

Comme le prévoit le législateur à l'article L.5212-33 du CGCT, la dissolution d'un syndicat est prononcée de plein droit dans plusieurs situations dont « Lorsque toutes les compétences qu'il avait vocation à exercer ont été transférées à un EPCI »

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité, décident :

- De prendre acte de la dissolution du syndicat intercommunal de Saint Pabu au 31 décembre 2017,
- D'approuver la reprise intégrale par la communauté de communes du Pays des Abers des personnels administratif et technique composant le syndicat intercommunal, dans les conditions d'emploi, de statut et de carrière qui sont les leurs, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- D'approuver les principes de répartition des biens tels que précisés ci-dessous,
- De solliciter auprès du Préfet la mise en place d'une période de liquidation de six mois permettant d'établir le compte financier et d'acter définitivement des répartitions de l'actif et du passif du syndicat,
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### Principes de répartition des biens

Personnel	Les personnels (1 agent administratif à temps complet mais exerçant à temps partiel 90 % et un agent technique à temps complet)	Reprise par la communauté du pays des Abers dans les conditions d'emploi, de statut et de carrière qui sont les leurs.
Actif	Restes à recouvrer	Selon la commune de rattachement
	Les réseaux ainsi que leurs équipements annexes ( <i>débites mètres, compteurs de sectorisation</i> )	Répartition géographique des linéaires de réseaux suivant les communes de rattachement
	Le château d'eau	Commune de Saint Pabu ( <i>critère de localisation géographique</i> )
	Le surpresseur	Commune de Lampaul-Ploudalmézeau ( <i>critère de localisation géographique</i> )
	Le captage et la station	Commune de Saint Pabu ( <i>critère de localisation géographique</i> )
	Les réserves foncières constituées en vue de la création d'une maîtrise foncière en périmètre A de protection du captage	<i>Critère de localisation géographique</i> 2 parcelles à la commune de Lampaul-Ploudalmézeau : ZB 46 – Roscervo – 3 ha 10 a 40 ca ZC 1 – Kerlosvezan – 0 ha 77 a 80 ca Soit un total de 3 ha 88 a 20 ca Toutes les autres parcelles à la commune de Saint Pabu
Terrains	Commune de Saint Pabu AL 18 – Ruellou – 637 m2 - cette parcelle forme une unité foncière avec la parcelle AL 19 -AL 19 – Ruellou – 241 m2 - terrain sur lequel est édifié le château d'eau -AD 92 – Benniget – 260 m2 -terrain sur lequel est édifié un ancien captage -ZH 101- Poulloc'h – 1950 m2 - terrain sur lequel sont édifiés le captage et la station	
	Le stock de matériel et les divers moyens matériels et mobiliers	Commune de Saint Pabu (Tout ce qui est dans l'actif a vocation à être utilisé ensuite par le service eau de la CCPA)
Passif	Dettes du syndicat	Transfert des emprunts à la CCPA et refacturation à la CCPI selon la clé de répartition définie
	Réserve et trésorerie	Répartition, entre les 2 communes, en fonction du nombre d'abonnés Soit 76.70% pour Saint Pabu et 23.30% pour Lampaul-Ploudalmézeau

Tout ce qui n'est pas dans le tableau fait l'objet d'une clé de répartition de 70% pour Saint Pabu et 30% pour Lampaul-Ploudalmézeau.